

Fiche de données de sécurité selon UE 453/2010

Date d'impression : 14.05.2014

Numéro de version 7

Révision: 14.05.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• **1.1. Identificateur de produit**

• **Nom du produit: KLEIBERIT 510.0**

• **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Emploi de la substance / de la préparation** Colle / Adhésif

• **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

• **Producteur/fournisseur:**

KLEBCHEMIE
M.G.Becker GmbH & Co. KG
Max Becker Str. 4
D - 76356 Weingarten / Baden
Allemagne

KLEIBERIT CHIMIE
SARL
Chemin Départemental 63
F-67116 Reichstett
France

• **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 (0) 7244 62-0
FAX: +49 (0) 7244 700-0

Téléphone: +49 7244 62 152
FAX: +49 7244 700 152

• **1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Telefon: +49 (0) 7244 62 486 / Langue: anglais, allemand
atteint les jours ouvrables (lundi - vendredi) 08h00 - 16h00 Uhr (Central European Time - CET)

SECTION 2: Identification des dangers

• **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

• **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

• **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE - DSD/DPD**

Xn; Nocif

R20-40-48/20: Nocif par inhalation. Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Xn; Sensibilisant

R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

• **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 14.05.2014

Numéro de version 7

Révision: 14.05.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 510.0

(suite de la page 1)

- 2.2. Éléments d'étiquetage
- Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
diisocyanate de méthylènediphényle
- **Mentions de danger**
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- **Indications complémentaires:**
Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3. Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2. Mélanges**
- **Description:**
Colle / Adhésif
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

N° CAS - Désignation	Ident. phrases R	%
CAS: 26447-40-5	diisocyanate de méthylènediphényle	30-40%
EINECS: 247-714-0	Xn R20-40-48/20; Xn R42/43; Xi R36/37/38	
Reg.nr.: 01-2119457015-45-XXXX	Carc. Cat. 3	
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 14.05.2014

Numéro de version 7

Révision: 14.05.2014

Nom du produit: KLEIBERIT **510.0**

(suite de la page 2)

CAS: 1330-20-7	xylène (mix)	< 5,0%
EINECS: 215-535-7	Xn R20/21; Xi R38	
Reg.nr.: 01-2119488216-32-XXXX R10		
02-2119752448-30-0000	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	
	prépolymère, à base du diisocyanate de diphenylméthane	50-60%
	Xn R20-40-48/20; Xn R42/43; Xi R36/37/38	
	Carc. Cat. 3	
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

• **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Indications destinées au médecin:

• **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde d'azote (NO_x)

Traces:

Cyanure d'hydrogène (HCN)

5.3. Conseils aux pompiers

• **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 14.05.2014

Numéro de version 7

Révision: 14.05.2014

Nom du produit: KLEIBERIT **510.0**

(suite de la page 3)

Enlever mécaniquement. Couvrir les restes avec un liant humide (par exemple sciure de bois, liant de produits chimiques à base d'hydrate de silicate de calcium, sable) Après environ une heure, collecter dans récipient à déchets, ne pas fermer (formation de CO₂). Ces produits doivent rester humides et reposer quelques jours à l'extérieur dans un endroit protégé.

• 6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

• Manipulation:

• 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

• Préventions des incendies et des explosions:

Dans l'espace réservé à la vapeur dans des systèmes clos, des traces de substances inflammables peuvent s'amasser. Pour cette raison, éloigner les sources d'inflammation.

• 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

• Stockage:

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver le récipient bien fermé.

• **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

• **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker à sec.

• **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

• 8.1. Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

• DNEL

26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle

Dermique DNEL kurzfristig 28,7 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL kurzfristig 0,1 mg/m³ (Mensch)

N° CAS	Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane			
	VME Valeur momentanée:		0,2 mg/m ³ , 0,02 ppm	
	Valeur à long terme:		0,1 mg/m ³ , 0,01 ppm	
	AR			
1330-20-7	xylène (mix)			
	VME Valeur momentanée:		650 mg/m ³ , 150 ppm	
	Valeur à long terme:		435 mg/m ³ , 100 ppm	

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

VME Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm

Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm

AR

1330-20-7 xylène (mix)

VME Valeur momentanée: 650 mg/m³, 150 ppm

Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm

• 8.2. Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 14.05.2014

Numéro de version 7

Révision: 14.05.2014

Nom du produit: KLEIBERIT **510.0**

(suite de la page 4)

Filtre A/P2 (EN 14387)

- **Protection des mains:**

Gants de protection

Les données suivantes sont basées sur des informations de la société Ansell, qui propose des gants de protection correspondant.

- **Matériau des gants**

- E Caoutchouc fluoré (Viton) - FKM (0,7 mm) ! Informations générales, sans nommer les fabricants !

- A Caoutchouc nitrile - NBR: AlphaTec® (couche noyée non applicable)

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

- Forme:** Liquide

- Couleur:** Blanc

- **Odeur:** Aromatique

- **Changement d'état**

- Point de fusion:** Non déterminé.

- Point d'ébullition:** 110 °C

- **Point d'éclair:** > 100 °C

- **Température d'inflammation:** 520 °C

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion:**

- Inférieure:** 0,4 Vol %

- **Pression de vapeur à 20 °C:** 1 hPa

- **Densité à 20 °C:** 1,12 g/cm³

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

- l'eau:** Pas ou peu miscible

- **Viscosité:**

- Dynamique à 20 °C:** 7000 mPas

- Méthode: Brookfield RVT

- **9.2. Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité** voir l'article 10.3

- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

- Réaction exothermique avec amines et alcools, acides et lessives. Avec de l'eau formation progressive de CO₂, dans des contenants fermés risque d'explosion.

- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 6)

*

F

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 14.05.2014

Numéro de version 7

Révision: 14.05.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 510.0

(suite de la page 5)

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle

Oral LD₅₀ >10000 mg/kg (Ratte)Dermique LD₅₀ >9,400 mg/kg (Kaninchen)Inhalatoire LC₅₀ /4 h 0,49 mg/l (Ratte)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:**
Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
67/584, 1272/2008 EC (28.-31.ATP, 1.ATP): Cancerogen Cat. 3; R 40

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
 - **Toxicité aquatique:**
- 26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle**
EC₅₀ >1000 mg / l / 24h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)
LC₅₀ >1000 mg / l / 96h (Fisch)
- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
 - **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
 - **12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1. Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.
- **Catalogue européen des déchets**
08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 05 01* déchets d'isocyanates
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 14.05.2014

Numéro de version 7

Révision: 14.05.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 510.0

(suite de la page 6)

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. No ONU néant
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies néant
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, IMDG, IATA
- Classe Néant
- 14.4. Groupe d'emballage néant
- 14.5. Dangers pour l'environnement:
- Marine Polluant: Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Faire attention à Pos 2 - Identification des dangers
- Règlement EU

26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle: REACH, Annex XVII, No. 56
- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Réservé aux utilisateurs professionnels.
- (UE) VOC - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles (COV)
- VOC: [g/L] 51,5 g/l
- VOC: [masse-%] 4,60 %
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
-
- R10 Inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 14.05.2014

Numéro de version 7

Révision: 14.05.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 510.0*(suite de la page 7)*

- **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement
- **Contact:** Dr. Wolfgang Stüber

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente -**

F